



COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATION N°25 – 41

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°1 CONVENTION DU 3/03/2020 ONF
EQUIPEMENTS PUBLICS D'HYGIENE ET DE SECURITE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 10 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (16) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Philippe PAQUIS, Sylvain LAMOTHE, Lucia MARTA, David FAURE, Nicolas FERET, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Yohann PECHE, Constance SCHULLER, Martial ZANINETTI, Corine SEGUIN, Elise MOURA

Pouvoirs (4) :

Pierre HARROUARD..... pouvoir à Elise MOURA.
Sonia MEYRE pouvoir à Martial ZANINETTI
Guillaume BOUSBIBpouvoir à Sophie BRANA
Laure IVASKEVICIUS pouvoir à Sylvain LAMOTHE

Absents (2) :. Vanessa LABORIE SALESSE, Ingrid CONNESSON

Excusés (1) : Christine GARRIDO

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Didier DEYRES.

RAPPORTEUR : Sophie BRANA

Vu la convention d'occupation an date du 3 mars 2020, CSS_8365_D_ PORGE_028 entre l'ONF et la commune du PORGE pour des équipements publics d'hygiène et de sécurité nécessaires à l'accueil du public fréquentant la plage du Gressier, en forêt domaniale du PORGE.

Vu le Courrier de l'office de tourisme Médoc Plein Sud en date du 25 février 2025, sollicitant l'autorisation d'installer une webcam sur le poste de secours, permettant ainsi aux touristes et résidents de visualiser en temps réel les conditions météorologiques et de fréquentation de cette plage.

Vu L'accord de principe préalable de Mme Sophie BRANA Maire du Porge.

Considérant que ce dispositif participe à l'amélioration de l'accueil et de la sécurité du site ;

Considérant l'avis favorable et le projet d'avenant à la convention de l'ONF ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité:

D'AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant N°1 à la convention d'occupation temporaire en date du 3 mars 2020 en forêt domaniale du Porge, permettant l'installation de deux webcams sur le poste de secours du Gressier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

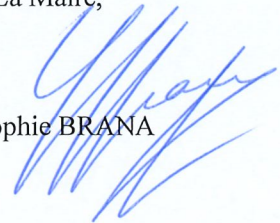
Le secrétaire de séance,

Didier DEYRES



La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.